

À partir du 1er avril 2024



ENVOI DE MARCHANDISES DANGEREUSES NOUVELLES RÈGLES RELATIVES AUX ENVOIS INTERNATIONAUX DE MARCHANDISES EN QUANTITÉS LIMITÉES

Lorsque nous transportons en quantités limitées des substances dangereuses, telles que du parfum ou des produits d'entretien, la sécurité est notre priorité absolue. C'est pourquoi nous respectons strictement la législation et la réglementation internationales en vigueur. Nous souhaitons vous informer que les règles relatives aux envois en quantités limitées (QL) ont été renforcées. Si vous ne respectez pas ces règles, vous risquez une amende ou votre envoi pourrait être retardé. Dans ce mémo, nous détaillons les changements intervenus.

Que signifie pour vous la nouvelle réglementation ?

Jusqu'à présent, il était obligatoire d'appliquer un marquage QL sur vos envois internationaux de substances dangereuses en quantités limitées (voir Fig. 1). Cette règle demeure valable, avec cependant une étape supplémentaire : lorsque vous créez un envoi via notre shipment API, vous fournissez un complément d'information. Ces informations, nous les partageons avec nos partenaires internationaux pour les envois professionnels DHL Europlus.

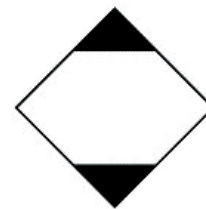


Figure 1

Si vous utilisez l'API (voir Fig. 2), vous devez indiquer :

- LQ dans les options
- Le poids effectif de l'envoi par pièce.

Besoin d'aide ? Nous vous aidons volontiers.

Les nouvelles règles entreront en vigueur le 1er avril 2024. Ce mémo décrit les étapes à suivre en matière de transport de substances dangereuses en quantités limitées.

- Pour toute question d'ordre général, vous pouvez vous adresser directement à moi.
- Les questions relatives à l'API peuvent être adressées à nos consultants informatiques : cim.ecommerce@dhl.com.

```
}
"accountId" :
  "options" : [
    0 : {
      "key" : "DOOR"
    }
    1 : {
      "key" : "LQ"
    }
  ]
```

Figure 2